

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1
Tél : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montréal, le 30 septembre 2013

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-3848-2013

Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et de la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne

Commentaires de Union des consommateurs (UC) sur la demande de modification d'échéances du Distributeur

Chère consoeur,

La présente fait suite à la lettre du Distributeur en date du 26 septembre 2013 et à celle de la Régie en date du 27 septembre 2013.

Ma cliente, UC, sympathise avec les difficultés que rencontre le Distributeur à respecter les échéances, et ne s'oppose pas à ce qu'un délai supplémentaire soit octroyé au Distributeur par la Régie, pour le dépôt de ses réponses aux demandes de renseignements des intervenants.

Toutefois, UC désire souligner que ce changement au calendrier modifie les horaires de travail prévus par l'équipe de UC dans ce dossier et dans d'autres dossiers présentement en cours de préparation. En conséquence, UC demanderait à la Régie de prolonger non pas de 3 jours mais d'une semaine le dépôt des preuves des intervenants.

Quant à la demande du Distributeur de procéder à des demandes de renseignements sur les preuves des intervenants, UC n'a aucune objection, mais souligne qu'il devrait alors être permis aux intervenants qui le désirent de procéder également à des demandes de renseignements sur les preuves déposées par les intervenants. En effet, UC soumet qu'un tel processus serait non seulement équitable, mais permettrait possiblement de réduire le temps d'audience.

Ma cliente, UC n'a donc pas d'objection à ce que les dates d'audience soient remises. Quant aux dates proposées par le Distributeur, UC souligne qu'il lui serait impossible de procéder au cours de la semaine du 11 novembre 2013, puisque la soussignée et l'un de ses témoins seront

Me Hélène Sicard

déjà en audience devant la Régie dans un autre dossier. La soussignée et les témoins de UC seraient toutefois disponibles à compter du 16 janvier 2014.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

c.c. Me Éric Fraser (HQD)
Marc-Olivier Moisan-Plante (UC)
Vivianne de Tilly (UC)
Co Pham (UC)
France Latreille (UC)